Pharmaciens : un nouveau pictogramme d'information

Parce que l'utilisation de médicaments pendant la grossesse n'est pas banale et nécessite l'avis d'un professionnel, un nouveau pictogramme a fait son apparition depuis le 17 octobre sur les boîtes de certains médicaments. Il s'agit de faire apparaître de manière plus visible pour les patients, c'est-à-dire directement sur la boîte, des risques déjà signalés dans la notice.

En l'espèce, ce pictogramme apposé par les laboratoires est à destination des femmes enceintes. Il existe sous forme de deux modèles : le pictogramme « danger », qui signale aux patientes que le médicament doit être utilisé uniquement s'il n'y a pas d'autre médicament disponible ; le pictogramme « interdit » qui indique aux patientes que le médicament ne doit pas être utilisé. Il mentionne également le nom du médicament et les personnes concernées (adolescente, femme en âge de procréer, et sans contraception efficace, femme enceinte durant toute la période de la grossesse ou durant une période de la grossesse précisée sur la boîte du médicament).

C'est l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits santé qui assure le suivi de ce dispositif.

Pour en savoir plus, le Gouvernement a mis en place un système de questions-réponses sur son site : solidarites-sante.gouv.fr

© 2017 Les Echos Publishing